

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016075	Date d'inspection Le 27 avril 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les Hiboux		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse 160-A Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : c) les consignes d'évacuation en cas d'incendie telles qu'elles ont été approuvées par le prévôt des incendies, son adjoint ou un agent de la prévention des incendies.	25(c)	02 avr. 2021	27 avr. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Les procédures d'évacuation en cas d'incendie sont maintenant affichées dans un endroit bien en vue dans les salles 121, 122, 135 et 136.			

Commentaires généraux
L'inspection a eu lieu pendant les heures de classe, et par conséquent les enfants n'étaient pas présents à ce moment-là.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 avril 2021

Date

original signé par
Vicky Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 avril 2021

Date